

Une approche coordonnée pour une éducation postsecondaire abordable et de qualité

Mémoire en vue des consultations prébudgétaires fédérales de 2026

Mai 2026

Recommandations

1. Assurer la coordination avec les ministres provinciaux et territoriaux chargés de l'enseignement postsecondaire en vue d'élaborer une stratégie nationale en matière d'enseignement postsecondaire et de recherche.
2. Accroître l'investissement fédéral dans l'enseignement postsecondaire public.
3. Créer un secrétariat de l'enseignement postsecondaire et de la recherche au sein du gouvernement fédéral.
4. Accélérer la mise en œuvre de l'engagement de 1,57 milliard de dollars prévu dans le budget de 2024 à l'intention des conseils subventionnaires fédéraux pour des programmes ouverts, concurrentiels et menés par des chercheuses et chercheurs.
5. Mettre en œuvre les recommandations du *Rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français*.
6. Accroître l'aide financière aux étudiantes et étudiants.
7. Renforcer les capacités des établissements d'enseignement postsecondaire publics afin de soutenir les investissements récents en formation des apprenties et des apprentis, ainsi que dans les métiers spécialisés.
8. Élargir le soutien aux étudiantes et étudiants autochtones.

Contexte

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente plus de 75 000 membres du personnel académique et professionnel des universités et des collèges publics à la grandeur du pays. L'ACPPU œuvre dans l'intérêt public pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

L'enseignement postsecondaire est essentiel à l'amélioration de la qualité de vie au Canada. Il dote la population des connaissances et des compétences nécessaires pour s'adapter à un monde qui évolue rapidement. Il est le fondement de l'apprentissage et de la découverte, de l'emploi et du développement économique, de la vitalité culturelle, de la participation démocratique et de la cohésion sociale.

Pourtant, bon nombre d'universités et de collèges vivent une crise. Le changement rapide de la politique fédérale en matière d'éducation internationale a éliminé une source de revenus essentielle, sans prévoir de mesures de soutien adéquates ou un plan de stabilisation. Des pertes de plus de 14 000 emplois ont été enregistrées dans le secteur postsecondaire au cours de la dernière année, des centaines de programmes ont été annulés, des campus ont fermé leurs portes et les gels d'embauche étaient monnaie courante. Les étudiantes et étudiants doivent composer avec une hausse des frais de scolarité, une réduction des choix de programmes et des services de soutien sur les campus, ainsi qu'avec une hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe. Ces tendances érodent la qualité, limitent l'accès, exacerbent les enjeux d'accessibilité financière et affaiblissent la capacité des établissements à mener des recherches, qui engendrent le progrès.

L'ACPPU exhorte le gouvernement fédéral à prendre des mesures ciblées dans le budget de 2026 afin de stabiliser et de renforcer l'enseignement postsecondaire public, la recherche et la formation au Canada. Ces recommandations contribueront à résoudre les problèmes urgents auxquels doit faire face la population canadienne et à accélérer la recherche qui offrira des avantages économiques, sociétaux et sur le plan de la santé.

Renforcer le soutien en faveur d'un enseignement postsecondaire et d'une formation publics de qualité, abordables et accessibles

Recommandation 1 : Assurer la coordination avec les ministres provinciaux et territoriaux chargés de l'enseignement postsecondaire en vue d'élaborer une stratégie nationale en matière d'enseignement postsecondaire et de recherche

La nécessité de stabiliser et de renforcer le système d'enseignement postsecondaire au Canada n'a jamais été aussi urgente. Depuis plus d'une décennie, la dépendance croissante aux droits de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers compense la stagnation ou la baisse du financement public, masquant ainsi des déficits de financement systémiques.

La mise en œuvre rapide de changements à la politique relative aux étudiantes et étudiants étrangers a éliminé cette mesure provisoire presque du jour au lendemain, entraînant des suspensions généralisées de programmes, des fermetures de campus et des pertes d'emplois. Ces répercussions se font sentir dans l'ensemble du pays, en particulier dans les communautés rurales et régionales où les collèges et les universités jouent un rôle de pilier.

L'ACPPU se joint donc aux appels en faveur d'un financement temporaire d'urgence d'au moins 3 milliards de dollars, négocié avec les provinces, à l'intention des universités et des collèges qui connaissent d'importantes difficultés financières, afin d'éviter de nouvelles pertes d'emplois et des coupes dans les programmes et les services pendant qu'un plan sectoriel est élaboré.

Comme l'a démontré la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans des domaines comme l'éducation de la petite enfance, le logement et les soins de santé, une action intergouvernementale coordonnée peut offrir des améliorations significatives. Des réunions régulières et structurées entre les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire et de la recherche devraient être organisées afin de soutenir la planification à long terme, le perfectionnement de la main-d'œuvre et la viabilité du système.

Le gouvernement fédéral doit mieux coordonner ses efforts avec les provinces et les territoires afin de garantir l'égalité des chances pour la population canadienne ainsi que le développement des connaissances et de la main-d'œuvre. Ces discussions devraient soutenir l'élaboration d'un cadre pancanadien pour l'enseignement postsecondaire axé sur l'accessibilité financière, la qualité, le développement personnel et des compétences, et la capacité de recherche. Un tel cadre devrait respecter les compétences provinciales tout en permettant une meilleure coordination, un meilleur partage des données et une meilleure planification à long terme entre les gouvernements.

Ce plan doit examiner les façons non seulement d'améliorer l'accessibilité financière et la qualité de l'éducation pour les étudiantes et étudiants, mais aussi d'attirer et de retenir les talents de manière plus efficace. Les investissements publics ont permis de former un vaste bassin de chercheuses et chercheurs qualifiés, environ 9 000 doctorantes et doctorants étant diplômés chaque année, et plus de 10 000 boursières et boursiers postdoctoraux ayant adopté le Canada. Toutefois, la croissance des postes universitaires permanents n'a pas suivi le rythme. Au cours de la dernière décennie, le nombre de professeures et professeurs adjoints, principal point d'entrée dans les carrières de recherche universitaire, a été inférieur à ce qu'il était il y a 15 ans.

Sans une action coordonnée pour soutenir le renouvellement du personnel académique et la stabilité de l'emploi, le Canada risque un exode persistant des chercheuses et chercheurs hautement qualifiés et une diminution de sa capacité de recherche. Un plan pancanadien pour l'enseignement postsecondaire doit donc également mettre l'accent sur le renouvellement du corps professoral et du personnel dans les universités et les collèges, en plus de garantir l'accessibilité financière et l'accès à une éducation et à une formation complètes.

Recommandation 2 : Accroître l'investissement fédéral dans l'enseignement postsecondaire public

Les transferts fédéraux jouent un rôle essentiel dans le soutien à l'enseignement postsecondaire, et pourtant, la dernière augmentation de base du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) pour l'enseignement postsecondaire remonte à près de deux décennies, et le financement n'a pas suivi le rythme des inscriptions, de l'inflation ou de la croissance du produit intérieur brut.

Au minimum, le gouvernement fédéral devrait rajuster le mécanisme d'indexation du TCPS pour qu'il corresponde à celui du Transfert canadien en matière de santé. Si le TCPS avait été indexé en fonction du produit intérieur brut nominal, il aurait augmenté d'environ 2 milliards de dollars supplémentaires depuis 2017-2018.

Recommandation 3 : Créer un secrétariat de l'enseignement postsecondaire et de la recherche au sein du gouvernement fédéral

Malgré d'importants investissements fédéraux dans l'enseignement postsecondaire par le biais des transferts, de l'immigration, de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, du financement de la recherche et des programmes de main-d'œuvre, il n'existe aucun mécanisme central pour coordonner ces efforts. Les responsabilités sont réparties entre plusieurs ministères, ce qui entraîne une élaboration fragmentée des politiques et une harmonisation stratégique limitée. Un secrétariat fédéral de l'enseignement postsecondaire et de la recherche renforcerait les capacités au sein du gouvernement en matière de politiques, améliorerait la coordination entre les ministères et favoriserait la collaboration intergouvernementale. Ce secrétariat devrait également soutenir le Conseil consultatif sur les sciences et l'innovation.

Renforcer la science et la recherche au Canada

Recommandation 4 : Accélérer la mise en œuvre de l'engagement de 1,57 milliard de dollars prévu dans le budget de 2024 à l'intention des conseils subventionnaires fédéraux pour des programmes ouverts, concurrentiels et dirigés par des chercheuses et chercheurs

Le budget de 2025 a réservé 1,7 milliard de dollars pour attirer jusqu'à 1 000 nouvelles chercheuses et chercheurs au Canada, saisissant ainsi l'occasion offerte par les attaques contre la science ailleurs.

Ce financement s'appuie sur les engagements du budget de 2024 visant à accroître le soutien aux conseils subventionnaires fédéraux et à investir dans les étudiantes et étudiants diplômés et les boursières et boursiers postdoctoraux. Dans leur ensemble, ces mesures témoignent de la prise de conscience que les capacités du Canada en matière de science et de recherche dépendent d'investissements soutenus tant dans les personnes que dans les systèmes de financement qui soutiennent leur travail.

Le gouvernement fédéral devrait accélérer la mise en œuvre des engagements du budget de 2024 afin de mieux retenir et soutenir les chercheuses et chercheurs déjà présents au Canada, qui travaillent dans des établissements de toutes les tailles. Bien que les investissements du budget de 2024 aient été largement préservés lors de l'examen des dépenses, les retards pris dans leur mise en œuvre, concentrés en fin d'exercice financier, nuisent à la recherche et à la science. L'accélération de la croissance des budgets de base des trois conseils, en particulier pour les programmes ouverts, concurrentiels et dirigés par des chercheuses et chercheurs dans toutes les disciplines, aiderait les étudiantes et étudiants à trouver un emploi et contribuerait à faire progresser nos propres résultats en matière de recherche et de science.

Le Canada ne manque pas de talents, mais il manque de financement pour la recherche. Des données récentes indiquent des taux de réussite d'environ 20 % pour les subventions « Projet » de l'Institut de recherche en santé du Canada et de 38 % pour les subventions « Savoir » du Conseil de recherches en sciences humaines, ainsi qu'une baisse des taux de réussite pour les subventions « Découverte » du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, passant de 67 % en 2019 à près de 58 % lors des plus récents cycles. Le Fonds Nouvelles frontières en recherche (volet Exploration), qui soutient la recherche interdisciplinaire et à haut risque, affiche des taux de réussite d'environ 23 % depuis sa création. Ces chiffres démontrent qu'une part importante de la recherche méritoire ne peut pas aboutir en raison d'un financement insuffisant.

L'accélération des investissements restants du budget de 2024 dans les trois conseils contribuera à combler les importantes lacunes et faiblesses du programme Impact+. Le programme risque d'intensifier la concurrence au sein d'un système déjà restreint, de concentrer les rares fonds fédéraux de recherche sur un petit nombre de personnes, d'établissements et de disciplines, et d'importer de nouveaux talents tout en laissant les scientifiques et les chercheuses et chercheurs basés au Canada dans des situations précaires. Investir dans la communauté scientifique canadienne, en particulier dans les chercheuses et chercheurs en début de carrière, devrait être une priorité.

Recommandation 5 : Mettre en œuvre les recommandations du *Rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français*

Il est important de veiller à ce que les chercheuses et chercheurs universitaires soient soutenus et reconnus pour leurs contributions en langue française en établissant un mécanisme de coordination pancanadienne de l'enseignement postsecondaire en français, en créant un Secrétariat de coordination de la recherche en français et en investissant 40 millions de dollars par année pour soutenir la stratégie fédérale.

Traiter la question de l'abordabilité de l'éducation postsecondaire

Recommandation 6 : Accroître l'aide financière aux étudiantes et étudiants

L'abordabilité reste une préoccupation majeure pour les étudiantes et étudiants et leurs familles. Compte tenu de la perte de revenus liés aux étudiantes et étudiants étrangers, certaines provinces augmentent les droits de scolarité des étudiantes et étudiants nationaux, exacerbant la pression financière sur les étudiantes et étudiants.

Le renouvellement de la bourse d'études canadienne, dont le montant maximum est de 4 200 \$, est une bonne nouvelle, mais comme il s'agit d'une mesure temporaire, elle crée de l'incertitude. De plus, ce montant reste bien inférieur aux droits de scolarité moyens.

La bourse d'études canadienne devrait être bonifiée à 8 000 \$ et devenir permanente. Parallèlement, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces afin de garantir que l'éducation postsecondaire reste abordable pour les étudiantes et étudiants et leurs familles.

Recommandation 7 : Renforcer les capacités des établissements d'enseignement postsecondaire publics afin de soutenir les investissements récents dans la formation des apprenties et apprentis, ainsi que dans les métiers spécialisés

L'Énoncé économique du printemps 2026 comprenait des mesures supplémentaires pour soutenir la formation des apprenties et apprentis, ainsi que les métiers spécialisés. Ces investissements constituent une avancée positive vers la réduction des obstacles financiers et le soutien au développement de la main-d'œuvre.

Cependant, le soutien financier ne suffira pas à lui seul à résoudre les goulots d'étranglement du système. Bon nombre de collèges publics, d'écoles polytechniques et de centres de formation syndicaux doivent déjà composer avec de longues listes d'attente, une pénurie de formatrices et formateurs, des contraintes en matière d'équipement et un espace de formation limité.

Sans investissements parallèles dans les collèges publics et les écoles polytechniques, les taux de réussite de la formation d'apprenti n'augmenteront pas. Une approche coordonnée reliant l'apprentissage et la formation aux métiers spécialisés et aux capacités institutionnelles, permettra aux Canadiennes et Canadiens d'accéder à des possibilités de formation.

Recommandation 8 : Élargir le soutien aux étudiantes et étudiants autochtones

Les écarts persistants en matière d'accès à l'éducation postsecondaire entre les étudiantes et étudiants autochtones et non autochtones reflètent des inégalités de longue date, qui sont ancrées dans les politiques coloniales, ainsi qu'un sous-financement chronique. Les programmes fédéraux existants, notamment le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, demeurent insuffisants pour répondre à la demande, laissant chaque année de nombreux étudiantes et étudiants admissibles démunis et sans une aide suffisante.

Pour combler ces écarts, des investissements soutenus et adaptés aux spécificités de chaque groupe, qui reconnaissent les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière d'éducation, sont nécessaires. Un financement accru est nécessaire pour élargir les mesures de soutien aux étudiants, éliminer les retards dans le financement et renforcer les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et les programmes communautaires.

Une action en ce sens s'inscrirait dans le cadre des efforts visant à lutter contre le chômage chez les jeunes, qui touche particulièrement les jeunes autochtones.

Conclusion

La qualité de vie élevée au Canada repose sur un enseignement postsecondaire public et une recherche de haute qualité, abordables et accessibles. Les pressions qui pèsent actuellement sur les collèges et les universités ne sont pas des perturbations temporaires, mais le résultat d'un sous-investissement chronique et d'une fragmentation des politiques qui exigent désormais un leadership fédéral coordonné.

Ces recommandations constituent des investissements stratégiques dans la population, visant à améliorer l'abordabilité, à accroître la participation à l'éducation et à la formation, à tirer parti des talents existants pour soutenir la recherche essentielle, et à garantir un large accès à l'éducation et à la formation postsecondaires partout au Canada.



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
www.caut.ca